



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Thierry IGONNET, Maire.

### Présents :

Annie VOUILLON, Daniel DUMONTET, Alain GUÉRIN, Patrick CAGNIN, Brigitte SARRAZIN, Thierry MICHEL, Marie-Christine GRIFFON, Jérémy PETITJEAN, Fabienne DARGAUD, Ludovic MICHEL, Amélie DORIN, Philippe SARRY

Excusées : Nathalie LAPALUS, Émilie LESCUT

Animateur de séance : Fabienne DARGAUD

Secrétaire de séance : Amélie DORIN

- **Commission Éducation et Solidarités Locales**
  - Tarification sociale de la cantine scolaire
    - \* état d'avancement
    - Ensemble 3 immeubles
      - \* état d'avancement
      - \* travaux préalables
- **Commission CATE**
  - Compte-rendu
  - Fixation tarifs 2025
  - Questions diverses
- **Commission technique**
  - Compte-rendu
  - réhabilitation de la piscine municipale
  - Contrat SYDESL – CEE
  - Évolution tarifaire eau potable
  - Mise à jour du règlement du service d'eau potable
  - Questions diverses
- **Suivi des travaux et projets en cours**
  - Habitat participatif et inclusif
  - Évolution du montage financier, portage SCOP, foncière inclusive
  - Demande d'agrément dans le cadre d'un financement en Prêt Locatif Social (PLS)
  - Hôtel du centre
    - \* accès magasin Carrefour
- **Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux**
  - Questions diverses
- **Questions budgétaires**
  - Prise en charge des dépenses d'investissement en 2025 dans l'attente du vote des budgets primitifs : Général, énergie photovoltaïques, Chaufferie, Locaux commerciaux, eau
- **Appel à Projets Département**
  - Questions diverses
- **Personnel communal**
  - Recrutement
  - Questions diverses
- **Demande de subventions**
  - MFR la Clayette
  - Les restaurants du Coeur
- **Questions et informations diverses**
  - Vœux de la municipalité
  - Incivilité

### En préambule :

Deux représentantes de « LA PIMENTERIE SAINT-POINT » sont venues présenter l'association qui fonctionne avec 35 bénévoles et 3 salariés pour un peu plus de 2 ETP. <https://lapimenterie.fr/>

**La Séance est ouverte à 20h45**

Après présentation, le compte rendu du 12/11/2024 est approuvé à l'unanimité.

## **Commission Éducation et Solidarités Locales**

### **Tarification sociale de la cantine scolaire**

M. Le Maire rappelle la délibération N° 91-2024 concernant la tarification sociale de la cantine scolaire. Il indique que cette délibération ne comportait pas la date d'application de ces tarifs. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette délibération avec une date d'application à compter du 12/07/2024.

### **Accompagnement des aînés**

Brigitte SARRAZIN :

- Informe qu'une vingtaine de colis sont distribués aux matourins résidant dans les EHPAD extérieurs à Matour.
- Indique que les visites à domicile ont été interrompues durant le mois de décembre et reprendront en janvier. Un goûter annuel sera organisé à la MARPA à l'occasion de la nouvelle année.

## **Commission CATE**

### **Animation :**

Baptiste Noly, titulaire d'un master en management du sport (STAPS), est embauché au Service Accueil et Tourisme, en remplacement de Karine Augoyat, démissionnaire. Il aura plus particulièrement en charge le développement des projets liés au développement de l'activité touristique et à la promotion des équipements communaux mais aussi l'accueil en général en complémentarité de Séverine Michaud pour la commune de Matour.

### **Fleurissement :**

La remise des prix du concours départemental aura lieu le 15 février 2025 à Autun. Les élus, Emilie Lescut et Alain Guérin seront présents accompagnés de Jean-Luc Marion, employé de commune en charge des espaces verts sur la commune.

### **Rencontre régionale des musées de Bourgogne Franche-Comté :**

La commune était représentée à cette rencontre tenue à Dole (39). Echanges très intéressants au cours desquels a été évoquée la possibilité pour les collectivités d'accueillir des stagiaires en Master « histoire de l'art et du patrimoine » sur plusieurs semaines, solution qui pourrait présenter un intérêt à terme pour poursuivre le travail de M. Pupier, architecte.

### **Almanach départemental 2025:**

M. Abonnel est venu remettre à la commune un exemplaire de l'almanach 2025. La Maison des Patrimoines y figure en bonne place. Le conseil municipal remercie M. Abonnel pour toute l'attention qu'il porte à la commune et ses équipements.

### **Horloge de l'église :**

Le conseil municipal prend connaissance et donne son accord à l'association des Amis du Manoir pour transférer le très beau mécanisme de l'ancienne horloge à la Maison des Patrimoines. Ce sera également l'occasion d'apprécier les travaux à réaliser au sein de l'église pour consolider la fixation d'une statue posée sur un autel du transept Est et de protéger de l'humidité un tableau du transept Ouest.

### **Centre d'accueil, travaux à envisager :**

Le conseil décide de confier les travaux suivants sur l'année 2025 aux agents communaux :

- Extérieur : reprise de l'entrée avec un nouveau panneau d'accueil, réparation des luminaires défectueux ou détériorés. Installation d'un barbecue dans le square avec table en bois à demeure ...
- Entrée et couloir : jeux de peintures pour mieux identifier les gîtes, claustra au RDC, luminaires.
- Gîte St Cyr : mobilier à renouveler (canapés essentiellement)

### **Des devis sont ont été sollicités pour des travaux qui seraient engagés sur le budget 2025 :**

- Entrée : reprise du sol fissuré pour l'installation d'un sol stratifié collé (haute fréquentation). Paroi en placoplâtre face à l'ascenseur avec un fenestron à installer.

- Gîte St Cyr : différenciation des espaces par un jeu de sols stratifiés collés, claustra avec rangements ...
- Les deux gîtes : vérification et réparation des stores.

### **Contrats pour saisonniers :**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'une agence d'intérim de Valence (Espagne) pour une location du gîte St Cyr pour des contrats de saisonniers agricoles.

Vu l'expérience malheureuse vécue avec des groupes de vendangeurs et compte tenu de la proximité du collège, le conseil donne un avis défavorable à cette demande.

### **Maison des Patrimoines :**

- **Fin des travaux :** le bilan global de l'opération est présenté duquel il ressort que, sur le budget initial voté en Conseil Municipal de 720 000 €, il reste environ 6 000 € qui seront utilisés à parfaire l'ensemble, achat de bancs, ... Un montant d'environ 511 000 € de subvention a été obtenu, un emprunt de 200 000 € réalisé et le complément autofinancé.
- **Horaires d'accueil :** Pour 2025, les horaires d'ouverture au public seront les suivants :
  - Basse saison de Pâques au 30 juin et du 1er septembre aux journées du Patrimoine : les WE, samedi et dimanche, de 14h à 18h
  - Haute saison, juillet et août : le lundi de 14h à 20h, du mercredi au dimanche de 14h à 18h
  - Ouvert aux groupes de plus de 10 personnes sur réservation toute l'année.

### **Zone du Paluet :**

- **Fin des travaux :** le bilan global de l'opération est présenté duquel il ressort que le budget initial voté en Conseil Municipal de 356 000 € a été entièrement utilisé, un montant supplémentaire d'environ 10 000 € a été nécessaire pour l'acquisition de mobiliers et fournitures. Un montant de subvention à hauteur de 256 000 € a été obtenu et le complément autofinancé.
- **Réhabilitation piscine :** le rendu de la 1ère phase d'étude, jeudi 28 novembre, a permis de dresser l'état des lieux de cet équipement (diagnostic technique – analyse d'exploitation et contexte économique).

S'il n'existe aucune menace de fermeture du fait du respect des normes sanitaires, la piscine apparaît vieillissante, loin de répondre à toutes les normes en vigueur tant au niveau de ses équipements (consommation d'eau trop importante, vannes très vétustes ...) que de son fonctionnement, en particulier pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap, vestiaires insuffisants ...

Le cabinet H2O mandaté par la commune va proposer différents scénarios avec pour objectifs fixés de poursuivre l'accueil des scolaires, de rénover les locaux d'accueil et d'offrir des équipements plus ludiques pour séduire les jeunes et maintenir l'attractivité du camping,

### **Tennis :**

Les courts de tennis présentent des dégradations anormales. Une première rencontre va être programmée avec l'entreprise avant de solliciter formellement le recours à la garantie décennale.

### **Tarifs - Communication - Promotion – Travaux divers :**

Annie Vouillon précise au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer l'ensemble des tarifs ayant trait aux équipements à vocation touristique de la commune ainsi que ceux afférents aux différentes salles louées.

Elle fait part des propositions de la commission soit une hausse des tarifs au Centre d'accueil de groupes de l'ordre de 4%, tenant compte de l'inflation, un maintien des tarifs à la MDP pour 2025 avec un tarif spécial autocaristes, divers aménagements de tarifs en fonction des retours d'expérience.

Elle propose de retenir ces propositions qui feront l'objet de délibérations distinctes, à savoir une par régie municipale

### **• Tarifs 2025 gîtes de groupe**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les tarifs proposés par la commission pour l'année 2025.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité,

## DELIBERE

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de valider la proposition de la commission et de fixer l'ensemble des tarifs 2025 pour les gîtes de groupe sur les bases suivantes :

	2025
<b>Saint cyr</b>	
1 nuit sem	428,00
2 nuit sem	643,00
3 nuit sem	857,00
4 nuit sem	1 071,00
5 nuit sem	1 285,00
sem entière	1 714,00
haute saison	1 928,00
WE 2 nuit	804,00
WE 3 nuit	1 008,00
Nuit supplémentaire	245,00
<b>Gd Roche</b>	
1 nuit sem	536,00
2 nuit sem	803,00
3 nuit sem	1 071,00
4 nuit sem	1 338,00
5 nuit sem	1 607,00
sem entière	1 874,00
haute saison	2 142,00
WE 2 nuit	1 017,00
WE 3 nuit	1 274,00
Nuit supplémentaire	268,00
<b>Frais de dossier</b>	25,00
Ménage	200,00
Draps	7,00
kW/h	0,23
<b>Petit déjeuner</b>	6,00
Repas adulte	12,00
Repas enfant 2/10	9,00
Pique-nique	9,00
<b>Réunion CAG</b>	
Location	30,00
Ménage	30,00

Caution	100,00	•
Vaisselle		
kW/h	0,23	

**CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

**▪ Tarifs 2025 Salles Communales**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les tarifs proposés par la commission pour l'année 2025.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, à l'unanimité,

**DELIBERE**

Le conseil municipal :

**DECIDE** de valider la proposition de la commission et de fixer l'ensemble des tarifs 2025 pour les salles communales sur les bases suivantes :

<b>Salles Communales</b>	
	<b>2025</b>
<b>Cure 1 journée</b>	
Location	75,00 €
Ménage	35,00 €
Caution	100,00 €
Vaisselle	30,00 €
kW/h	
<b>Cure we</b>	
Location	100,00 €
Ménage	35,00 €
Caution	100,00 €
Vaisselle	30,00 €
kW/h	
<b>Cart</b>	
<b>Polyvalente 1 jour</b> <b>Lundi au vendredi</b>	
Location	150,00 €
Ménage	90/50€
Caution	250+250
<b>Polyvalente WE</b> <b>Vendredi AM au dimanche soir ou lundi matin</b>	
Location	235,00 €
Ménage	90/50€
Caution	250+250
<b>Cinéma 1 jour</b>	

Location	100,00 €
Ménage	30,00 €
<b>Cinéma WE</b>	
Location	150,00 €
Ménage	30,00 €
<b>Musique 1 jour</b>	
Location	50,00 €
Ménage	30,00 €
<b>Musique WE</b>	
Location	80,00 €
Ménage	30,00 €

charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

### **Marché des producteurs locaux – tarifs 2025**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les tarifs proposés par la commission pour l'année 2025.

Après en avoir entendu l'exposé de l'adjointe au Maire, le conseil municipal **DELIBERE** à l'unanimité :

- fixe les tarifs des droits de place comme suit :
  - o droit de place payable d'avance
  - o eau, électricité et tables fournies
  - o tarifs :

Marchés	TARIFS €
8 marchés	230.00
7 marchés	230.00
6 marchés	300.00
5 marchés	250.00
4 marchés	200.00
3 marchés	150.00
2 marchés	100.00
1 marché	50.00

**CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

### **Etang de pêche du Paluet, tarifs 2025 – 2026- 2027**

Le Maire sous couvert de Ludovic Michel conseiller municipal en charge du sujet, propose des nouveaux tarifs pour la pêche soit une augmentation de 10 % dès 2025, pour une période de 3 ans, à savoir 2025/2026/2027,

Le conseil municipal, **DELIBERE** sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité°:

**VALIDE** les tarifs 2025 – 2026 - 2027 pour l'étang de pêche sur les bases suivantes :

Site de Loisirs du paluet	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tarifs étang de pêche	€	€	€	€	€	€
	Pour mémoire					
Carte demi-journée adulte	4.00	4.00	4.00	4.50	4.50	4.50
Carte demi-journée mois de 16 ans à partir de 9 ans révolus	2.50	2.50	2.50	2.80	2.80	2.80
Carte journée adulte	6.00	6.00	6.00	6.60	6.60	6.60
Carte journée moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	4.00	4.00	4.00	4.50	4.50	4.50
Carte hebdomadaire adulte	24.00	24.00	24.00	26.40	26.40	26.40
Carte hebdomadaire moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	12.00	12.00	12.00	13.20	13.20	13.20
Carte annuelle adulte	65.00	65.00	65.00	71.50	71.50	71.50
Carte annuelle moins de 16 ans à partir de 9 ans révolus	35.00	35.00	35.00	38.50	38.50	38.50
Carte journalière adulte vendue au bord de l'étang	12.00	12.00	12.00	13.20	13.20	13.20
Carte journalière moins de 16 ans vendue au bord de l'étang à partir de 9 ans révolus	10.00	10.00	10.00	11.00	11.00	11.00

Avant l'âge de 9 ans révolus, la pêche est autorisée sans carte mais limitée à une seule canne.

**CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

#### **Site de loisirs du Paluet : tarifs mini-golf, piscine 2025 – 2026**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les tarifs proposés par la commission pour l'année 2025 pour le minigolf, Pour 2025 et 2026 pour la piscine.

Le conseil municipal, **DELIBERE** sur proposition de la commission présentée par la 1<sup>ère</sup> adjointe, à l'unanimité°:

Tarifs minigolf		
	2024	2025
2 clubs, 2 balles	5,00 €	6,00 €
Caution	50,00 €	50,00 €

<b>Piscine</b>			
	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Entrée adulte	3,80 €	4,00 €	4,20 €
Entrée enfant (6-15ans) ou étudiant	2,50 €	2,65 €	2,80 €
Carte 10 entrées adultes	30,00 €	31,50 €	33,00 €
Carte 10 entrées enfant (6-15ans) ou étudiant	20,00 €	21,00 €	22,00 €
Carte annuelle adulte	68,00 €	71,00 €	75,00 €
Carte annuelle enfant (6-15ans)	48,00 €	50,00 €	53,00 €
Accompagnateur	Gratuit	Gratuit	Gratuit
MNS (en enseignement en plus du MNS en surveillance)	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Ligne d'eau / séance	15,00 €	15,00 €	15,00 €
<b>Ventes annexes et suppléments</b>			
Maillot de bain (homme, femme, enfant)	10,00 €	10,00 €	
Lunettes de piscine	10,00 €	10,00 €	
Couches bébé spéciale piscine	1,00 €	1,00 €	
Palmes	15,00 €	15,00 €	
Serviette de bain tissu	12,00 €	12,00 €	
Chapeau	10,00 €	10,00 €	
Bonnet de bain tissu	6,00 €	6,00 €	
Brassards	6,00 €	6,00 €	

**CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

### **Maison des patrimoines – tarifs 2025**

Annie VOUILLON présente au conseil municipal les tarifs proposés par la commission pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de l'adjointe au Maire, **DELIBERE** à l'unanimité :

**DECIDE** de valider la proposition de fixer pour l'ensemble des tarifs 2025 pour la Maison des Patrimoines sur les bases suivantes :

<b>MDP</b>		
<b>Tarifs Entrée</b>		
	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Entrée adulte	6,00 €	6,00 €
Entrée 6/18ans	3,00 €	3,00 €
Entrée groupe (+10p.)	5,00 €	5,00 €
Entrée spéciale	3,00 €	3,00 €
Enquête game	20,00 €	20,00 €
ADM	0,00 €	0,00 €

autocaristes		4,00 €
Moins 6 ans	0,00 €	0,00 €

<b>Tarifs des boissons MDP 2024</b>		
Softs	2024	2025
Coca Cola 33cl	2,50 €	2,50 €
Ice tea 33cl	2,50 €	2,50 €
Oasis orange 33cl	2,50 €	2,50 €
Oasis tropical 33cl	2,50 €	2,50 €
Orangina 33cl	2,50 €	2,50 €
Perrier 33cl	2,50 €	2,50 €
Schweppes agrumes 33cl	2,50 €	2,50 €
Bières	2024	2025
Sornin baye	3,50 €	3,50 €
Sornin blanche	3,50 €	3,50 €
Sornin blonde	3,50 €	3,50 €
Choulette cerise	4,50 €	4,50 €
Choulette framboise	4,50 €	4,50 €
Eaux		
crystaline 1,5l	1,50 €	1,50 €
crystaline 0,5l	1,00 €	1,00 €
St Alban pet 1,25l	1,50 €	1,50 €
Jus de fruit/limonades		
Limonade nature	2,50 €	2,50 €
Limonade fraise des bois	2,50 €	2,50 €
Limonade myrtille	2,50 €	2,50 €
Limonade mirabelle	2,50 €	2,50 €
Jus de pomme 1l	4,50 €	4,50 €
Jus de pommes groseilles	4,50 €	4,50 €

<b>Liste des derniers achats pour la boutique</b>		
Désignation	2024	2025
Jeux énigmes la Nature	15,00 €	15,00 €
Jeux énigmes fruit et légumes	15,00 €	15,00 €
Jeux énigmes histoire de France	15,00 €	15,00 €
Jeux défi nature, minéraux	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature super pouvoir des plantes	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature abeilles et autres pollinisateurs	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature, animaux rigolos	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature France	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature, insecte 2024	12,00 €	12,00 €
Jeux défi nature Oiseaux 2023	12,00 €	12,00 €

<b>Jeux des 7 familles, oiseaux</b>	10,00 €	10,00 €
<b>Jeux des 7 familles, animaux de France</b>	10,00 €	10,00 €
<b>Jeux de 54 cartes, oiseaux</b>	8,00 €	8,00 €
<b>Jeux de cartes, animaux de la ferme</b>	8,00 €	8,00 €
<b>Affiche oiseaux des jardins 42*10</b>	3,00 €	2,00 €
<b>Affiches oiseaux des jardins 40*60</b>	20,00 €	15,00 €
<b>Affiches oiseaux des forêts 42*10</b>	3,00 €	2,00 €
<b>Affiche oiseaux de France 80*60</b>	25,00 €	20,00 €
<b>Magnet Charolaise</b>	4,50 €	4,50 €
<b>Stylo fin MDP</b>	2,00 €	1,00 €
<b>Stylo 4 couleurs MDP</b>	5,00 €	5,00 €
<b>Crayon de papier avec gomme MDP</b>	2,50 €	2,50 €
<b>Cartes postales MDP</b>	0,50 €	0,50 €
<b>Marques Page MDP</b>	0,50 €	0,50 €
<b>Magnet MDP</b>	6,00 €	6,00 €
<b>Porte-clés décapsuleur MDP</b>	4,00 €	4,00 €
<b>Porte-clés Métal rond MDP</b>	6,00 €	6,00 €
<b>Mug MDP</b>	9,00 €	9,00 €
<b>Gourde MDP 500 ml</b>	20,00 €	18,00 €
<b>Gobelet ecocup MDP</b>	2,50 €	2,50 €
<b>TOTE Bag MDP</b>	10,00 €	8,00 €
<b>Pavillon 1 journée</b>		
Location	75,00 €	75,00 €
Ménage	30,00 €	30,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Vaisselle	30,00 €	30,00 €
<b>Pavillon WE</b>		
Location	120,00 €	120,00 €
Ménage	30,00 €	30,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Vaisselle	30,00 €	30,00 €
<b>Animation scolaire</b>		
Demi-journée	210 €	210 €
Journée	370 €	420 €
Fournitures ateliers (par participant)		0,50 à 2€
<b>Animation estivale</b>		
Ateliers enfants		5 à 15€

**CHARGE** le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer toutes pièces utiles.

## **Commission technique**

**Réhabilitation de la piscine municipale**, Thierry Michel revient sur le diagnostic du bureau H2O dont les options peuvent se résumer ainsi : une piscine neuve représente un investissement de 4millions, mettre en conformité l'actuelle, 1,2 million minimum.

La piscine n'est pas dans une situation critique en raison des efforts réguliers d'entretien réalisés par la commune. Elle peut continuer d'être exploitée avec quelques aménagements avant l'ouverture au printemps 2025, des travaux seront à envisager à hauteur de 10 à 15 000€.

Contrat SYDESL – CEE : Patrick Cagnin évoque les contrats d'économies d'énergie et présente le règlement du pôle de performance énergétique. Le SYDESL peut faire du conseil en énergie partagée, des pré-diagnostic énergétiques et des certificats en économies d'énergie.

## **Prestation SYDESL**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations CS22-045, CS22-059 et CS22-061 en date du 13 octobre et du 15 décembre 2022 du comité syndical du SYDESL,

Considérant que le SYDESL est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité pour le département de Saône et Loire et à ce titre chef de file de la transition énergétique sur le territoire,

Considérant la crise énergétique actuelle et les besoins nouveaux de la commune de MATOUR en matière de transition énergétique,

Patrick Cagnin expose aux membres du conseil municipal que :

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements en matière d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

**Le conseil municipal, après en avoir DELIBERE, à l'unanimité des membres :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au règlement d'intervention du service performance énergétique énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;

**AUTORISE** le Maire à signer les propositions financières établies par le SYDESL dans le cadre des prestations proposées dans son catalogue ;

**AUTORISE** le SYDESL à récupérer le CCE pour l'école maternelle auprès des organismes compétents pour le compte de la commune

**NOMME** M. Patrick CAGNIN comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct;

**CHARGE** le Maire de signer tout document afférent

## **Réseau d'eau potable communal**

### **Transfert de compétence de l'eau**

Le transfert de la compétence « eau potable » à l'Intercommunalité est remis en cause régulièrement. Suite à la démission du gouvernement, il « redeviendrait obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. La CC SCMB

finalise l'étude de transfert et la Commune de Matour disposera d'un nouveau schéma directeur d'ici quelques semaines. Quoi qu'il en soit des tergiversations gouvernementales, deux possibilités se dessinent :

- Poursuite de la gestion en régie communale, avec ou sans subdélégation de la CC SCMB ;
- Adhésion à un syndicat limitrophe

L'enjeu est aussi de s'assurer de l'implication des élus et de la capacité de la Commune à maintenir ce service en régie. Les difficultés rencontrées tant pour le suivi du réseau que des travaux ou au plan des relations avec les usagers au cours des dernières années invitent à la prudence. Thierry Igonnet propose d'organiser un temps de travail à ce sujet en début d'année 2025, afin de bien mesurer l'impact et la nature des décisions à prendre.

Ce serait également l'occasion pour la commission technique de travailler sur la mise à jour du règlement du service de l'eau en lien avec le cabinet SEGUNDO.

▪ **Tarifs eau potable 2025**

Après échanges, le conseil municipal sur proposition du Maire, décide de fixer les tarifs de l'eau pour 2025 comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	€	€	€	€	€	€	€	€	€
<b>Abonnement annuel</b>									
	64,00	65,00	66,00	67,00	68,00	80,00	90,00	90,00	95,00
<b>Consommation réelle</b>									
0 à 100 m3	1,44	1,43	1,45	1,47	1,49	1,80	2,00	2,00	2,50
101 à 200 m3	1,36	1,35	1,37	1,39	1,41	1,70	1,80	1,80	1,90
201 à 500 m3	1,19	1,18	1,19	1,21	1,23	1,50	1,70	1,70	1,80
> à 500 m3	1,12	1,11	1,15	1,17	1,19	1,40	1,60	1,60	1,70
<b>* Frais pour ouverture/fermeture de branchement</b>									
	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00	75,00	75,00	79,00
<b>* Relève supplémentaire avec déplacement</b>									
	53,00	54,00	54,00	54,00	54,00	65,00	70,00	70,00	74,00
<b>* Frais de résiliation d'abonnement (fermeture/dépose compteur)</b>									
	112,00	113,00	113,00	113,00	115,00	135,00	150,00	150,00	160,00
<b>* Acompte sur travaux de branchement neuf</b>									
<b>80 % du devis</b>									

Après avoir débattu, le Conseil municipal **DELIBERE**, à l'unanimité :

**FIXE** les nouveaux tarifs d'abonnement à l'eau pour l'année 2025 présentés ci-dessus ;

**DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ **RPQS 2022-2023**

Le Maire présente à l'assemblée le Rapport 2022-2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) proposé par le cabinet SECUNDO, assistant à maître d'ouvrage.

Il rappelle qu'en raison d'un sous-effectif perdurant, la facturation 2022 avait été réalisée tardivement, au cours de l'année 2023, quelques mois avant celle de l'année N, c'est pourquoi le RPQS présenté regroupe les deux exercices 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal **DELIBERE**, après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité :

**VALIDE** le Rapport 2022-2023 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) proposé par le cabinet SECUNDO, assistant à maître d'ouvrage ;

**DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

▪ **Agence de l'Eau RMC transformation du dispositif des redevances à compter de 2025**

Le Maire expose à l'assemblée que :

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la **transformation du dispositif de redevances des Agences de l'Eau instaure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable** à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des Agences de l'Eau la Commune de Matour doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-12-2 à L.2224-12-4 ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-10-1 à L. 213-10-6, D. 213-48-12-1 à D. 213-48-12-13 ;

**VU** l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

**VU** la délibération n°2024-19 du 27 juin 2024 du conseil d'administration des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

**Considérant** que la Commune de **Matour**, en sa qualité d'assujetti à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera redevable envers les Agences de l'Eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) d'un coefficient de modulation ;

**Considérant** que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé un tarif de 0,05 €HT/m<sup>3</sup> pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025;

**Considérant** que les Agences de l'Eau ont fixé, pour l'année 2025, le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable à 0,2 ;

**Considérant** que la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu ;

**Considérant** que la Commune de Matour souhaite que cette redevance apparaisse sur une ligne spécifique de la facture de l'abonné ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal, **DELIBERE**, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'énoncé présenté ci-dessus,

**FIXE** pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à :0,01 €HT/m<sup>3</sup> pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

**PRECISE** que la contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5,5% pour l'eau, **soit 0.01055 € TTC/m3**

**DONNE TOUS POUVOIRS** au Maire ou à un adjoint pour poursuivre l'exécution de cette réforme conformément aux lois et règlements en vigueur, et à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Différents sujets sont également en cours de traitement par la commission technique.

Patrick CAGNIN, indique que la fibre optique sera installée à la maison médicale le 16/12, que le travail concernant l'autoconsommation collective d'électricité se poursuit.

Thierry MICHEL, informe de la baisse de la consommation en électricité à la maison médicale, du problème de dysfonctionnement de la climatisation à la maison médicale. De l'installation d'une nouvelle boîte au cinéma des réflexions en vue de la séparer du réseau de la Mairie et l'investissement dans une caisse enregistreuse, et enfin de l'étude en cours pour changer des sièges du cinéma pour l'amélioration du confort de cette salle.

## Suivi des travaux et projets en cours

### Habitat participatif et inclusif, les options juridiques :

Le projet devrait obtenir un permis de construire dans les jours à venir. Le temps est donc venu d'envisager les modalités de participation de la Commune de Matour, au plan juridique.

Alain Guerin et Thierry Igouet présentent les résultats d'un temps de travail dédié à ce sujet avec le conseil du notaire de la Commune et de deux avocats spécialisés.

Thierry Igouet présente les 2 options possibles quant à la participation de la commune au projet, qui consiste en la création de 2 logements et d'un espace partagé de type coworking :

- **OPTION 1** : création d'une Société coopérative d'intérêt Collectif (SCIC) qui serait constituée par : ODELIA, une SCIA, la Commune, la foncière inclusive.

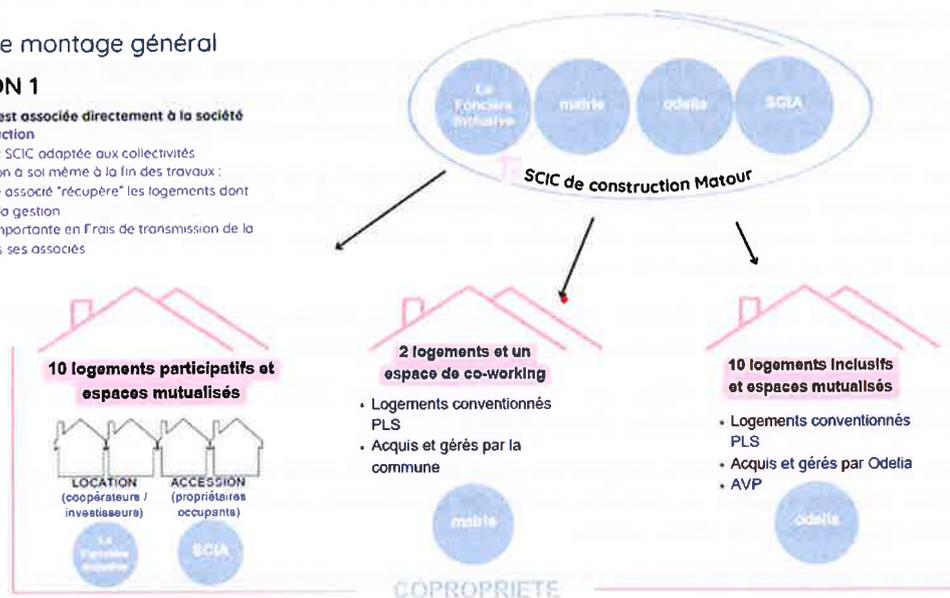
### Le montage général

#### OPTION 1

La mairie est associée directement à la société de construction

- Format SCIC adaptée aux collectivités
- Livraison à soi-même à la fin des travaux : chaque associé "récupère" les logements dont il aura la gestion

Fiscalité importante en Frais de transmission de la société vers ses associés



Dans cette hypothèse, la commune finance directement les 2 logements et l'espace de co-working et perçoit des loyers. A terme elle est partie prenante de la copropriété.

- **OPTION 2** : création d'une société coopérative de construction contributive qui limiterait les frais de transmission mais n'est pas autorisée pour une commune. Dans ce cas, la commune déléguerait à la Foncière inclusive la construction et l'exploitation des 2 logements et de l'espace de co-working.

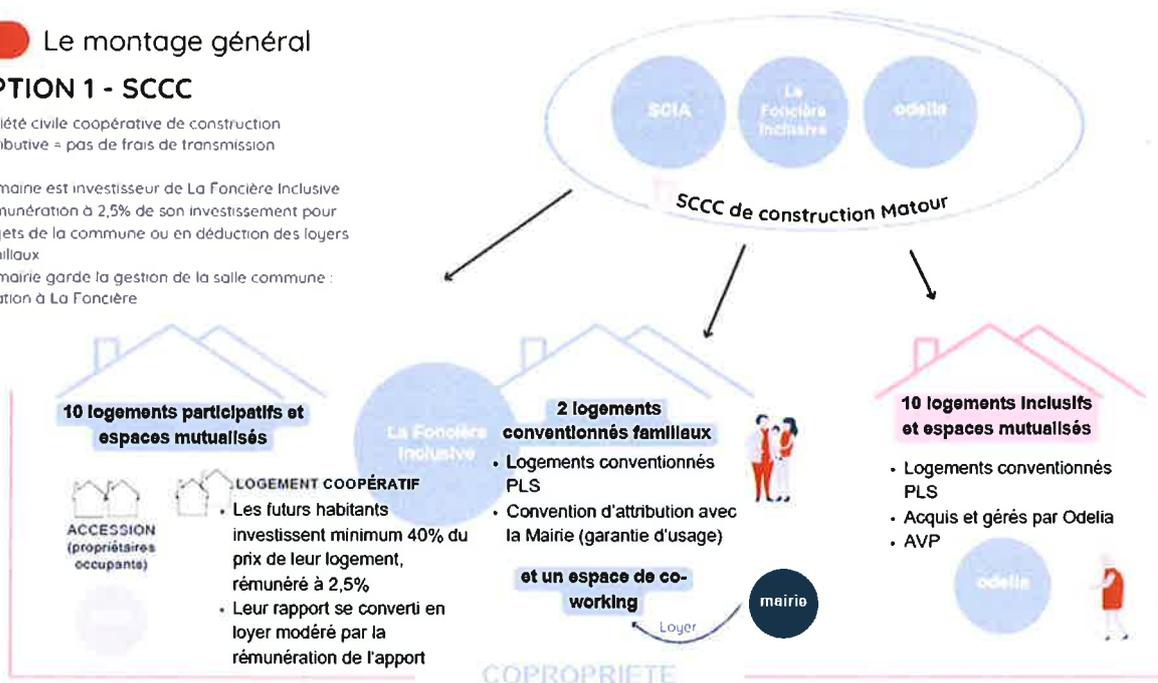
## Le montage général

### OPTION 1 - SCCC

Société civile coopérative de construction  
Attributive = pas de frais de transmission

La mairie est investisseur de La Foncière Inclusive  
Rémunération à 2,5% de son investissement pour projets de la commune ou en déduction des loyers familiaux

La mairie garde la gestion de la salle commune :  
location à La Foncière



Dans cette hypothèse la commune serait représentée au sein de la Foncière inclusive, elle contribuerait au capital et verserait un loyer pour l'espace de coworking. Cette approche a l'avantage/l'inconvénient de ne pas participer à la maîtrise d'ouvrage et de déléguer la majeure partie du dossier tant pour la construction que l'exploitation.

Le Conseil Municipal **DELIBERE**, après avoir entendu les rapports du Maire et de l'adjoint, à l'unanimité :

**VALIDE** l'option 2 avec une SCCC qui engage la Commune dans la foncière inclusive

**DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toute décision, signer toutes pièces utiles.

Le Conseil Municipal, demande au maire d'enclencher une réflexion concernant un « tiers lieu » à l'échelle de la commune, de telle sorte que soit pris en compte l'espace de coworking par exemple mais aussi les initiatives existantes : centre social, offres associatives, initiatives à l'égard des seniors et des plus jeunes...

L'idée étant d'échanger avec les acteurs communaux pour envisager et coconstruire une approche partagée et fédérative avec un ensemble de partenaires, pour que le local corresponde du mieux possible aux besoins de la population.

### Hôtel du Centre

**Etat d'avancement** : une réunion se tiendra prochainement, vendredi 13 décembre pour faire un nouveau point avant le lancement de la consultation des entreprises,

**Servitude de passage** : le conseil prend connaissance de nouvelles propositions faites pour aménager l'accès à la propriété de la SCI BNB (locaux Carrefour) sans avoir recours à un nouveau monte-charge.

Alain Guérin présente le devis établi par l'entreprise Vouillon BTP à hauteur de 28 745.60 €HT pour la réalisation d'un dallage avec murs de soutènement, d'un escalier béton pour l'accès au hangar et d'un mur de séparation entre les deux propriétés, travaux à réaliser impérativement pendant la période de fermeture du magasin du 20 au 28 janvier 2025.

Devant l'urgence des travaux à réaliser préalablement au chantier de réhabilitation proprement dit, il propose de retenir cette proposition.

Il présente également un devis à hauteur de 6 228.55 €HT de l'entreprise BMC Bailly Métal Création pour la création de garde-corps et d'une porte. Le conseil souhaite que d'autres propositions soient recueillies avant de prendre une décision et que l'entreprise soit sollicitée pour une nouvelle proposition, jugeant ce montant excessif.

Après avoir débattu, le Conseil municipal **DELIBERE** à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir le devis établi par l'entreprise Vouillon BTP à hauteur de 28 745.60 €HT pour la réalisation d'un dallage avec murs de soutènement, d'un escalier béton pour l'accès au hangar et d'un mur de séparation entre les deux propriétés.

**ENGAGE** une consultation pour la création de garde-corps et d'une porte

**DONNE** au Maire ou à un adjoint tous pouvoirs pour mener à bien cette décision, prendre toutes mesures, signer toutes pièces utiles.

### Ensemble 3 immeubles :

**Etat d'avancement** : une réunion se tiendra prochainement, vendredi 13 décembre 2024 en présence des représentants du commerce Opticdom pour avancer la réalisation de ce local, répondant à la demande de cette société pour un transfert de son activité fin 2025 avec création d'une activité complémentaire d'audio-prothésiste.

### Projet coopératif :

Le conseil prend connaissance du projet conduit par 4 entrepreneurs du secteur, Caroline Sellier (Dompierre), Elodie Joguet-Recordon (Matour), Guillaume Pothier (Montmelard) et Aline Sanchez (Propières), qui souhaitent se regrouper au sein d'une société coopérative à taille humaine et responsable, pour proposer différentes offres qui viendraient compléter celles du Magasin (commerce implanté à Matour) telles que salon de thé, restauration rapide sur place ou à emporter, gamme de vins étoffés et dégustation, cuisine à domicile, ateliers cuisine ...

Les porteurs du projet seraient intéressés par le local situé au 8 Grande rue, jouxtant le Magasin au 10 Grande rue qui pourrait communiquer à l'arrière avec le local disponible au 1, rue de St Pierre, sollicitant de la commune de Matour un accord de principe pour une mise à disposition de ces locaux sous une forme qui reste à préciser.

Le conseil municipal accueille favorablement cette demande et note l'intérêt de constituer une offre innovante, bienvenue pour l'attractivité du centre bourg.

Le Conseil Municipal **DELIBERE**, après avoir entendu l'adjoint, à l'unanimité :

**DECIDE** que la commune étudiera la meilleure façon d'accompagner ce projet en lui donnant le temps de conduire une réflexion pour envisager la meilleure option au plan de l'immobilier urbain.

**ACCORDE** la priorité à cette candidature pour les bâtiments communaux situés aux 8, Grande rue et 1, rue de St Pierre

**DONNE** au Maire ou un adjoint tous pouvoirs pour poursuivre l'étude de faisabilité du projet en partenariat avec les porteurs, solliciter toutes aides financières pour ce dossier, prendre toutes mesures, signer toutes pièces utiles.

### AAP Départemental 2025 "Demande de soutien financier - Rénovation de locaux commerciaux"

Alain Guérin fait part au conseil municipal de l'appel à projets porté par le département de Saône et Loire pour l'année 2025 et de la possibilité pour la commune de présenter sa candidature à deux projets dont un estampillé environnement.

Le conseil a accueilli favorablement le projet conduit par 4 entrepreneurs du secteur, Caroline Sellier (Dompierre), Elodie Joguet-Recordon (Matour), Guillaume Pothier (Montmelard) et Aline Sanchez (Propières), qui souhaitent se regrouper au sein d'une société coopérative à taille humaine et responsable, pour ouvrir un commerce de proximité avec un point de vente de produits agricoles locaux et proposer différentes prestations telles que salon de thé, restauration rapide sur place ou à emporter, gamme de vins étoffés et dégustation, cuisine à domicile, ateliers cuisine ...

Les porteurs du projet seraient intéressés par le local situé du 4 au 6 Grande rue, qui communique à l'arrière avec le local disponible au 1, rue de St Pierre, ces locaux, propriété de la commune, nécessitant de gros travaux de réhabilitation et d'aménagement pour la réalisation de ce projet.

Vu le coût des travaux, une telle opération ne peut voir le jour qu'avec des financements extérieurs à un niveau significatif.

Alain Guérin indique que cette opération apparaît éligible au titre du « **volet 1 / 1.3 Commerce de proximité et points de vente de produits agricoles** », s'agissant de travaux d'investissement pour la rénovation, l'aménagement et l'équipement de locaux destinés à accueillir un commerce de proximité alimentaire avec un point de vente de produits agricoles locaux.

L'APD (Avant-Projet Définitif) est réalisé pour la rénovation de l'ensemble des locaux communaux et une étude de faisabilité est en cours

Alain Guérin propose de retenir le projet de SCOP conduit par 4 entrepreneurs du secteur et de solliciter une aide financière du département de Saône et Loire dans le cadre de l'appel à projet pour l'année 2025

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'Alain Guérin

### DELIBERE

Le Conseil municipal, sur proposition d'Alain Guérin, à l'unanimité :

- DÉCIDE de rénover des locaux commerciaux pour accueillir le projet conduit par 4 entrepreneurs du secteur qui souhaitent se regrouper au sein d'une société coopérative à taille humaine et responsable pour ouvrir un commerce de proximité avec un point de vente de produits agricoles locaux et proposer différentes prestations telles que salon de thé, restauration rapide sur place ou à emporter, gamme de vins étoffés et dégustation, cuisine à domicile, ateliers cuisine ...
- DÉCIDE de solliciter du département une aide financière au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet Volet 1 – 1.32Ea – Commerces de proximité et points de vente de produits agricoles – Rénovation énergétique BBC Rénovation - priorité 1.
- APPROUVE le projet présenté ainsi que le plan de financement ci-dessous :

**Coût HT travaux : 618 000 €**

**Financement HT :**

#### **Subventions**

Etat DETR – 35% 216 300 € (sollicités)

Département AAP 2025 70 000 € (sollicités)

(Sur 280 000 € de dépenses éligibles)

**Total : 286 300 € (46%)**

**Reste à charge : 331 700 € (54%)**

**Total : 618 000 €**

- AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de cette opération.

#### **Voirie, réseaux, terrains, urbanisme, locaux commerciaux**

Daniel Dumontet indique qu'il convient de prévoir les travaux de voirie 2025. Il demande à l'ensemble des conseillers municipaux de lui indiquer les éventuels besoins de réparations et d'entretiens des voies communales.

#### **Questions budgétaires**

##### **Prise en charge des dépenses d'investissement annuel**

Le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre de l'année N et de pouvoir faire face à toute dépense d'investissement imprévue ou urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget N-1.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, **DELIBERE**, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif **Commune** de l'année 2025 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2024, soit :

- o Chapitre 20 : 52 000,00 €
- o Chapitre 21 : 484 348.50 €

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif **Locaux commerciaux** de l'année 2025 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2024, soit :

- o Chapitre 21 : 888 575,00 €

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif **Energies photovoltaïques** de l'année 2025 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2024, soit :

- o Chapitre 21 : 7 401.12 €

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif **Eau** de l'année 2025 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2024, soit :

- o Chapitre 21 : 66 799,50 €

**AUTORISE** le Maire ou un adjoint dans l'attente du vote du budget primitif **Chaufferie** de l'année 2025 à mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au BP 2024, soit :

- o Chapitre 21 : 21 575.00 €

**DIT** que ces crédits pourront être affectés à l'engagement ou au mandatement de toute dépense qui sera considérée, par le Maire ou un Adjoint, en vertu de son caractère imprévu ou urgent, nécessaire au bon fonctionnement communal ;

**DIT** que les crédits du budget primitif de l'année N-1 ayant été votés au chapitre, l'affectation de ces 25 % sera également appréciée au chapitre.

### **Appel à Projets du Département**

Alain Guérin fait part au conseil municipal de l'appel à projets (A.A.P.) porté par le département de Saône et Loire et de la possibilité pour la commune de présenter sa candidature à deux projets dont un estampillé environnement. Après réflexion, le conseil juge opportun de présenter :

- **En priorité 1** : la rénovation des locaux susceptibles d'accueillir le projet coopératif porté par 4 entrepreneurs du secteur, s'apparentant à des commerces de proximité et point de vente de produit agricoles

Ce projet paraît éligible à l'action « volet 1 / 1.3 Commerce de proximité et points de vente de produits agricoles », s'agissant de travaux d'investissement pour la rénovation, l'aménagement et l'équipement de locaux destinés à accueillir un commerce de proximité alimentaire avec un point de vente de produits agricoles locaux.

L'APD (Avant-Projet Définitif) est réalisé pour la rénovation des locaux et une étude de faisabilité est en cours

- **En priorité 2** : les travaux de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable

Ce projet paraît éligible à l'action « volet 2 / 12.41 Renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable, s'agissant de travaux d'investissement que la collectivité doit engager pour une gestion patrimoniale avec réduction des fuites sur les réseaux.

L'APD (Avant-Projet Définitif) est réalisé par le bureau d'études SECOUNDO.

## Personnel communal

Le conseil municipal est informé et échange sur les points suivants :

- **Service Accueil et Tourisme** : arrivée d'un nouveau collaborateur à la MDP, Cf rapport de la commission CATE.
- **Secrétariat de la Mairie** : la personne recrutée pour occuper le poste de secrétaire générale est en arrêt de travail jusqu'à la fin de son contrat en date du 31/12/2024, une assistante administrative est actuellement en congé maternité et une assistante administrative au service compta est actuellement en contrat, il lui sera proposé de renouveler son contrat au 3/01/2025.

Le conseil municipal sur proposition du Maire décide de publier une offre pour le poste de secrétaire générale et lui demande de rechercher dans la mesure du possible un soutien ponctuel.

- **Primes** : le Maire informe l'assemblée de l'attribution du CIA aux agents qui remplissent les conditions et de la prime « piscine » attribuée aux agents du service technique via une augmentation de l'IFSE. Les montants seront versés avec la paie de décembre.
- **Temps méridien et scolaire** : le Conseil Municipal est informé de l'accident de travail d'un agent du temps méridien et des écoles, et de la reprise de travail en janvier d'un agent actuellement en congé maladie.
- **La mise à jour du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025** est en cours d'élaboration pour validation lors de la prochaine séance.

## Demande de subventions

Le conseil municipal ne donne suite aux demandes de la MFR la Clayette, des restaurants du Coeur et du lycée agricole de Gueugnon en application de sa doctrine en la matière.

## Questions et informations diverses

- **Vœux de la municipalité**, le 5 janvier 2025 à la salle du CART avec temps d'accueil des nouveaux habitants à 10h00 vœux du Maire à 11h00. Les élus qui se répartiront les interventions sont identifiés, à charge pour eux de s'organiser.
- **Incivilités**, Jérémy PETITJEAN évoque la rencontre de la commission avec Mme GABRIEL afin de réfléchir à la sensibilisation des administrés sur les incivilités sur la commune (stationnement gênant, arbre dégradé .... Plusieurs actions sont à l'étude :
  - Diffusion des photos des incivilités (tri mal fait, dépôt de déchets, voitures mal garées, ...) pour sensibiliser la population le jour des vœux par une succession de photos, sur le panneau lumineux et sur l'application Panneau Pocket
  - Rencontre avec les directrices d'écoles pour travailler un projet de sensibilisation adapté aux enfants.

## Dates prochaines à retenir

Commission ESL	Lundi 3/02	19h00
Commission CAT	Lundi 3/02	20h30
Vœux du Maire	Dimanche 05/01	11h00
Commission Technique	Mardi 07/01	19h00
Conseil municipal	Lundi 13/01	20h30
Réunion Maire-Adjoint	Lundi 27 /01	20h30

Séance levée à 24 h 00



Signature du Maire

Le Maire  
F. Igomet

Signature du secrétaire de séance

**PROCHAINE REUNION CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 13 janvier 2025 à 20h30 salle du Conseil Municipal**